

# La Casa di San Giorgio: il potere del credito

Atti del convegno, Genova, 11 e 12 novembre 2004

a cura di

Giuseppe Felloni



# *Le Banco de San Giorgio: une présence gênante dans l'Empire de Napoléon?*

Alain Plessis

Quand on suit dans le très long terme le déroulement de l'histoire bancaire des pays européens, on constate qu'il a suivi en Italie un cours original, qui distingue ce pays de la plupart des autres. L'Italie a connu, dès le Moyen Age et donc de manière étonnamment précoce, une floraison de banques, et elle a été très en avance à ce point de vue sur la France pendant longtemps, notamment au XVI<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant, quand les marchands banquiers de Gênes, par le maniement des capitaux et du crédit, étaient les arbitres des paiements et règlements européens<sup>1</sup>. Comme le rappelait le financier Raphaël-Georges Lévy en 1911

« L'Italie est la patrie des banques: à une époque où d'autres nations européennes étaient encore plongées dans une sorte de barbarie financière, elle avait déjà dans ses grandes villes des établissements florissants »<sup>2</sup>.

Le même thème est repris deux ans plus tard par un certain F.-L. Roux, diplômé des Sciences politiques et attaché à la Banque de France:

« L'Italie est la mère patrie des banques de l'Europe moderne. Ce sont les Italiens qui ont conservé ou inventé et répandu dans le monde les procédés au moyen desquels s'établissent ou fonctionnent encore de nos jours la plupart des institutions de crédit »<sup>3</sup>.

Ensuite ces établissements ont décliné ou disparu et, pendant une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Italie se trouve devancée par la plupart des pays d'Europe qui se dotent alors d'une banque nationale d'émission, comme la France en 1800, la Hollande en 1814, l'Autriche en 1816, le Danemark en

---

<sup>1</sup> F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme*, 3, *Le Temps du Monde*, Paris 1979, p. 130 et sq.

<sup>2</sup> R.-G. LÉVY, *Banques d'émission et Trésors publics*, Paris 1911.

<sup>3</sup> F.-L. ROUX, *Les banques d'émission en Italie*, Paris 1913.

1818, la Grèce en 1841 et la Prusse en 1846<sup>4</sup>. La Banque nationale du Royaume d'Italie, constituée en 1849 seulement, ne devient Banque d'Italie qu'en 1923, et il faut attendre 1926 pour qu'elle dispose du monopole de l'émission.

La disparition brutale des anciennes banques italiennes prestigieuses, qui est un des tournants marquants de l'histoire bancaire, pose de délicats problèmes d'interprétation. La mort du Banco di San Giorgio, qui survient officiellement au lendemain de l'annexion de Gênes à l'Empire de Napoléon, mérite à cet égard une attention toute particulière puisque, comme l'écrivait F.-L. Roux, « parmi les ancêtres illustres des banques contemporaines, il faut citer d'abord la Banque de Gênes ».

Ce sujet est entouré d'un certain mystère, et il m'a fallu quelque hardiesse, et peut-être même un peu d'inconscience, pour tenter de le traiter, puisque je ne dispose d'aucune archive inédite en France, du moins pour le moment<sup>5</sup>, et que la bibliographie française sur la fin du Banco di San Giorgio se borne pour l'essentiel à un ouvrage datant de 1865, publié alors chez Guillaumin, le libraire des économistes, par Adam Wisniewski, un prince polonais devenu membre de la Société italienne d'économie politique, qui s'était, écrit-il, appuyé sur les archives disponibles à son époque « dans la bibliothèque de la ville de Gênes »<sup>6</sup>. Heureusement que j'ai trouvé dans deux ouvrages italiens des informations plus substantielles ...<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> A. PLESSIS, *La création de la Banque de France et la genèse des banques nationales d'émission en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle*, in *Politiques et pratiques des banques d'émission en Europe (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2003, p. 25-51, et tout particulièrement p. 31.

<sup>5</sup> Les recherches faites dans les archives de la Banque de France ont été infructueuses. Celles en cours dans les archives du ministère des Affaires étrangères (« correspondance politique: Gênes ») n'ont encore rien apporté.

<sup>6</sup> A. WISNIEWSKI, *Histoire de la banque Saint-Georges de Gênes, la plus ancienne banque de l'Europe ...*, Paris 1865. Dans les travaux du XX<sup>e</sup> siècle, le Banco di San Giorgio n'est mentionné que très rarement, et très brièvement, notamment par R. BOUDARD, *Gênes et la France dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1748-1797)*, Clermont-Ferrand 1962, pp. 44-48, et dans l'article « Gênes » du même auteur, dans J. TULARD, *Dictionnaire Napoléon*, Paris 1989. Par ailleurs, dans l'ouvrage de J.G. VAN DILLEN, *History of the Principal Public Banks*, La Haye 1934, le chapitre dû à H. SIEVEKING, *Das Bankwesen in Genua und die Bank von S. Giorgio*, n'apporte guère d'éléments sur la fin de cet établissement.

<sup>7</sup> Il s'agit surtout de G. FELLONI, *Gli investimenti finanziari Genovesi in Europa tra il seicento e la restaurazione*, Milano 1971. On a largement utilisé aussi M. RUINI, *Luigi Corvetto*

Les éléments que nous avons pu ainsi glaner prennent tout leur sens si on les confronte au contexte dans lequel s'est déroulée l'agonie du Banco di San Giorgio. Ce contexte de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et des débuts du siècle suivant est évidemment marqué par l'action de Bonaparte tant en France qu'en Italie. Le rapprochement entre son ascension en France et son influence décisive dans les débuts de la Banque de France d'une part, sa mainmise sur l'Italie du Nord et ses interventions à Gênes d'autre part, et enfin la disparition du Banco di San Giorgio qui se produit dans le même temps, permet de mieux saisir les raisons expliquant la fin de cette institution prestigieuse. A-t-elle été victime des circonstances dramatiques qui ont marqué l'histoire de Gênes à cette époque, ou bien a-t-elle été condamnée à mort par la volonté de Bonaparte, à moins qu'elle ne se soit éteinte en raison de son incapacité à s'adapter à des temps nouveaux ?

## I - Trois histoires parallèles

### *Bonaparte et les débuts de la Banque de France*

Bonaparte, qui s'illustre sous le Directoire comme général de l'armée d'Italie, est devenu le maître de la France à la suite du coup d'État de Brumaire (les 9 et 10 novembre 1799), qui a fait de lui le Premier Consul, avant de devenir Napoléon Ier, Empereur des Français, en mai 1804.

Sa conquête du pouvoir est étroitement liée à la création de la Banque de France et aux premiers développements de son activité de banque d'émission et d'escompte<sup>8</sup>. La France avait déjà fait au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle deux fois l'expérience d'institutions émettant de la monnaie fiduciaire. Mais la Banque de Law, fondée en 1716, s'était effondrée deux ans plus tard, et la Caisse d'Escompte, un établissement privé constitué en 1776 pour émettre des billets de banque et faire des escomptes, avait été emportée par la Révolution. Après la dévalorisation des assignats, émis surabondamment par l'État au point de perdre toute valeur, on voit à Paris sous le Directoire des banquiers recréer des caisses émettant des billets de banque, qui porteraient

---

*genovese, ministro e restauratore delle finanze di Francia (1756-1822)*, Bari 1929 (consulté dans une réédition intitulée *Profili di Storia*, Milano 1963).

<sup>8</sup> A. PLESSIS, *La création de la Banque de France* cit., p. 25 et sq., et M. BRUGUIÈRE, article *Banque de France*, du *Dictionnaire Napoléon* cit.

remède à une pénurie de monnaie métallique qui paralysait les affaires. En janvier 1796 un banquier survivant de l'Ancien Régime, Lecouteulx, tente de reconstituer l'ancienne Caisse d'Escompte avec l'appui de l'État, mais son projet se heurte à l'opposition des députés. Avec d'autres banquiers, comme Récamier ou Perregaux, il lance en juin 1796 un établissement d'émission purement privé, la Caisse des Comptes Courants, bientôt concurrencée par la Caisse d'Escompte du Commerce. Mais ces établissements restent chétifs, incapables de se développer dans le climat d'anarchie qui règne alors.

C'est alors qu'intervient Bonaparte. Il avait eu une première rencontre en janvier 1796 avec Lecouteulx, qui était devenu un de ses intimes; il entretenait depuis cette époque des relations suivies avec les plus importants de ces banquiers, il comptait sur leur aide pour faciliter son accès au pouvoir et plusieurs d'entre eux ont participé aux discussions sur le futur coup d'État. De plus, il se rendait compte que son gouvernement aurait besoin de s'appuyer sur un établissement puissant, apte à assurer au Trésor les avances dont il pourrait avoir besoin.

La constitution de la Banque de France est à vrai dire une « création continue » (M. Bruguière) de la part de Bonaparte, qui intervient pendant huit ans à chacune des étapes de son développement. Tout d'abord, sans que l'on puisse assurer que ces banquiers aient directement financé son coup d'État, il est certain que la Banque de France a été la fille de Brumaire: elle est née de la volonté de l'auteur de ce coup de force. Dès le 6 janvier 1800, ces grands banquiers (Lecouteulx, Perregaux ...) annoncent au ministre des Finances de Bonaparte (Gaudin) la réalisation d'un projet dont ils lui ont déjà fait part, la constitution de la Banque de France dont ils sont devenus les régents, et ils demandent au gouvernement sa protection et son aide pour le nouvel établissement. Leur vœu est exaucé immédiatement, puisque le Premier Consul souscrit pour trente actions de la nouvelle Banque, pousse sa famille et son entourage à l'imiter, et oblige la Caisse d'Amortissement à acquérir 5 000 actions, soit le sixième de son capital. Le 13 février 1800, Bonaparte assiste personnellement à la première Assemblée Générale de la Banque, et trois jours plus tard, c'est sous sa pression que la Caisse des Comptes Courants doit fusionner avec elle. Et le 25 février 1800, il répond à Lecouteulx, venu lui présenter les statuts du nouvel établissement, que

« le Gouvernement favorisera de tout son pouvoir la Banque de France, non pour faire un usage particulier du crédit qu'il pourrait en obtenir, mais pour atteindre de grands résultats d'utilité générale dans la circulation et l'intérêt de l'argent ».

Pour que la Banque puisse satisfaire ainsi à « l'utilité générale » et également répondre aux besoins de l'État, il faut qu'elle développe ses opérations. Or les régents se plaignent en 1802 auprès de Bonaparte de la concurrence que lui font d'autres caisses. Celui-ci, qui place alors la Banque au premier rang de ses préoccupations, consulte ses ministres et le président de la Caisse d'Amortissement Mollien, avant de se décider. Dans une lettre à Mollien du 15 mars 1803, il écrit : « Je ne veux pas de trois banques en concurrence : ces machines sont toujours inquiétantes ». Aussi il fait voter une loi, promulguée le 14 avril 1803, qui concède à la Banque de France le privilège exclusif d'émettre des billets à Paris. Du coup, grâce à l'intervention directe du Premier Consul, la Banque de France absorbe la Caisse d'escompte du commerce. Tout en bénéficiant constamment du patronage du chef de l'État, elle en est complètement indépendante pendant toute la période du Consulat.

Après le temps de la fondation, l'Empire représente celui où le pouvoir se soucie de mieux contrôler l'institut d'émission. Napoléon critique sa politique de l'escompte, qu'il aurait souhaité moins restrictive, et il voudrait en obtenir de plus larges avances. La grave crise de l'été et de l'automne 1805 entraîne la réforme de la Banque de France.

La Banque de France, forcée d'avancer indirectement de fortes sommes au Trésor, s'était exposée à une panique des porteurs de ses billets. C'est la victoire d'Austerlitz, le 2 décembre 1805, qui met fin à la crise. Mais Napoléon a été vivement irrité par la conduite des régents au cours de cette crise, et il décide de réorganiser profondément l'établissement. Il fait voter la loi du 22 avril 1806, qui place à la tête de la Banque un gouverneur, nommé par l'État et révocable par lui à tout moment, tout comme les deux sous-gouverneurs chargés de l'assister. Le but de cette loi a été clairement exposé par Napoléon lui-même, déclarant lors de sa délibération devant le Conseil d'État le 2 avril : « Je dois être le maître dans tout ce dont je me mêle, et surtout dans ce qui regarde la Banque, qui est bien plus à l'Empereur qu'aux actionnaires, puisqu'elle bat monnaie ». C'en est donc bien fini de son indépendance.

Enfin, en 1808, c'est par décret que l'empereur précise l'organisation de ses comptoirs d'escompte (autrement dit de ses succursales) dont doivent être pourvues les villes où les besoins du commerce en feront sentir la nécessité. Il montre ainsi sa volonté d'étendre le privilège de la Banque de France à l'ensemble du territoire. Et jusqu'à la fin de l'Empire, il continue à manifester son intérêt pour une institution qu'il appelle de plus en plus volontiers « sa Banque ».

On sait la place qu'a tenue l'Italie dans l'ascension de Bonaparte et dans la construction de son Empire. Nous nous bornerons à retracer brièvement l'emprise croissante qu'il a exercée sur la destinée de Gênes. Cette cité, on le sait, avait auparavant tenté de préserver sa neutralité entre la France révolutionnaire et ses adversaires.

En juillet 1794, Bonaparte y a effectué une première mission pour obtenir des éclaircissements sur la conduite de son gouvernement; il lui remit une note sollicitant l'autorisation d'installer des batteries destinées à arrêter une invasion des Autrichiens ou des Piémontais, et il en revint plein de préventions contre l'aristocratie génoise, suspecte à ses yeux d'être prête à passer dans le camp de la Contre-Révolution<sup>9</sup>.

Comme Général Commandant en chef de l'armée d'Italie, il joue ensuite un rôle déterminant tout au long du déroulement des événements de 1797. Après les troubles survenus à Gênes le 22 mai de cette année, il adresse au Doge Jacques Brignole, depuis son quartier général de Mombello, le 27 mai, un véritable ultimatum; il provoque ainsi l'avènement du gouvernement provisoire d'une République démocratique qui allait devenir la République Ligure, et ce gouvernement signe avec lui une convention datée des 5 et 6 juin. Après de nouveaux troubles, en juin, Bonaparte condamne le renversement de la statue d'Andrea Doria et admoneste sévèrement les Génois dans une lettre du 1er Messidor. Le gouvernement provisoire génois, dans une lettre du 30 juin, qui semble avoir été écrite par l'avocat Luigi Corvetto, fait appel à sa sagesse. En août, Bonaparte s'adresse au président du gouvernement provisoire en ces termes: « Si vous croyez un homme qui prend un vif intérêt à votre bonheur, remettez en termes plus clairs dans votre constitution ce qui a pu alarmer les ministres de la religion »<sup>10</sup>. Il profite des troubles de septembre pour envoyer 6.000 hommes disperser des paysans insurgés pour défendre la religion, et il charge les généraux Duphot puis Casabianca d'organiser les cadres de la nouvelle armée ligurienne et de former une Garde nationale solide.

---

<sup>9</sup> R. BOUDARD, *Les rapports du général Bonaparte avec la Sérénissime République de Gênes de 1794 à 1707*, in « Bolletino Storico Livornese », décembre 1954.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 9.

Même si des hommes comme Corvetto essaient un temps de freiner son intrusion trop affirmée dans les affaires de Gênes, Bonaparte va montrer à plusieurs reprises lors des années qui suivent qu'il entend bien y jouer un rôle déterminant. Après le 18 Brumaire, la République Ligure doit adopter une constitution calquée sur celle du Consulat, et le Premier Consul se charge de nommer les premiers membres du Sénat de Gênes. C'est à lui qu'appartient désormais la réalité du pouvoir.

Les milieux d'affaires et beaucoup d'habitants souhaitent ensuite le rattachement à l'Empire, car ils espèrent ainsi trouver un remède à leurs misères, dues à un arrêt du trafic. Le Sénat de Gênes envoie une délégation auprès de Napoléon chargé de lui transmettre un appel en ce sens, lors de son couronnement comme roi d'Italie à Milan, en mai 1805. Le 30 juin de la même année, Napoléon rend une visite officielle à Gênes. Il est accueilli par Luigi Corvetto qui lui expose les vœux des habitants, et conclut en déclarant « Les Ligures attendent tout du nouveau César qui, étant venu, connaît les besoins des habitants et doit en conséquence faire le bonheur des habitants en y pourvoyant ». C'est ainsi que lors d'une cérémonie fastueuse la République Ligure fut annexée à l'Empire, et son territoire se transforma en trois nouveaux départements de cet Empire.

### *L'agonie du Banco di San Giorgio*

Il avait déjà été durement touché en 1746, quand les Autrichiens avaient exigé de Gênes une très forte contribution de guerre, mais il avait réussi à rétablir sa situation à partir de 1753, et il avait recommencé à jouer son rôle traditionnel: caisse de dépôts et de virement des particuliers, administration de la dette publique, financement de grandes affaires ...

Dès le début de la Révolution française, le Banco di San Giorgio voit reculer certaines de ses recettes, « les revenus de toutes les gabelles subirent une forte diminution en 1789 »; mais jusqu'en 1794 la guerre entre la France révolutionnaire et ses adversaires n'a pas exposé la Sérénissime République de Gênes à de dramatiques besoins financiers<sup>11</sup>. En 1796, la situation du Banco s'aggrave: en effet, « le commerce se trouvant interrompu et la navigation se trouvant suspendue, la gabelle des fromages ne rendait plus, la ga-

---

<sup>11</sup> G. FELLONI, *Gli investimenti finanziari* cit., p. 109.

belle du transit, en Piémont et en Lombardie, et tant d'autres, qui rendaient des centaines de mille, se trouvaient réduites à rien »<sup>12</sup>.

Mais ce sont les événements de 1797 qui portent un coup fatal au Banco di San Giorgio. « Obligé de donner tout son argent comptant comme subside à la république », sans pour autant arriver à alimenter les besoins de l'État, le Banco se voit dans le même temps dépouillé de la plupart des privilèges

« auxquels Saint-Georges avait dû son grand crédit. On enleva aux associés compérites de Saint-Georges la juridiction civile et criminelle, et la propriété et l'administration de toutes les gabelles qui leur avaient été vendues dans les formes les plus solennelles, comme contraires au nouvel ordre politique et incompatibles avec la Constitution ».

Les dépôts faits dans cette institution, qui avaient paru si longtemps inépuisables, s'amenuisent rapidement, en raison de la fuite des capitaux à l'étranger. Le Banco de Saint-Georges est donc quasiment mort en même temps que s'effondrait la république oligarchique à laquelle il était intimement associé. Ses billets se déprécient fortement. Aussi, quand, en 1798 semble-t-il<sup>13</sup>, Luigi Corvetto plaide pour l'existence d'une banque « qui multiplie les signes représentatifs des valeurs et imprime l'activité nécessaire au commerce en facilitant la circulation », c'est un établissement moribond qu'il propose de « relever d'une décadence » qu'il veut croire « momentanée »<sup>14</sup>. Corvetto, ayant quitté le Sénat de Gênes où Bonaparte l'avait nommé,

« était retourné au barreau, et peu de temps après il a été appelé à s'occuper de la vieille banque de Saint-Georges, très déchu de son ancienne puissance ... Il crut possible de conserver la vieille maison de Saint-Georges, qui n'était plus qu'une ruine, en la nationalisant ... Mais c'est en vain qu'il essaya de redonner une vie nouvelle à un établissement voué désormais à la disparition »,

rappelle André Liesse, un économiste qu'avait pris pour conseiller le gouverneur de la Banque de France Pallain au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Désormais « il voua tous ses efforts et ses talents à la résurrection de la Banque de

---

<sup>12</sup> A. WISNIEWSKI, *Histoire de la banque Saint-Georges* cit., p. 202.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 205.

<sup>14</sup> *Ibidem*, la citation exacte est la suivante: « au lieu de chercher à fonder du nouveau, il vaut mieux conserver et relever d'une décadence momentanée l'institution de Saint-Georges, qui a donné l'exemple d'une sage administration pendant plus de cinq siècles ».

<sup>15</sup> A. LIESSE, *Portraits de financiers*, Paris 1908, pp. 207 et 227 et sq.

Saint-Georges », note pour sa part le baron de Nervo, qui a été par la suite son plus proche collaborateur en France avant d'écrire sa biographie<sup>16</sup>.

En fait, sa situation n'a fait qu'empirer. Avec le siège qui dure du 20 avril au 4 juin 1800, le commerce maritime a cessé, les capitaux ont complètement disparu, les sources de richesse semblent taries. Le Banco se meurt, il ne participe plus à la gestion de la dette publique, qui en 1804 est unifiée et inscrite sur un Grand Livre, comme cela s'était fait en France. Le Sénat de Gênes pourtant promulgue encore le 28 décembre 1804 une loi prévoyant la reconstitution du Banco: « Son administration devait être confiée à cinq directeurs, qui devaient remplir l'emploi de cinq années et être élus par trente électeurs extraits de l'urne contenant les votes de tous les actionnaires »<sup>17</sup>. Corvetto était l'un de ces directeurs placés aux commandes du Banco<sup>18</sup>.

Avant même d'avoir tenté un ultime sauvetage de cet établissement, Corvetto lui avait consacré un ouvrage, *Saggio sopra la Banca di San Giorgio*<sup>19</sup>. Il commence par un cri d'alarme: « La Banca di San Giorgio, che ha felicemente lottato finora con le vicende delle rivoluzioni e dei secoli finirà essa di esistere? L'ansietà è generale ... ». Il rappelle ensuite les origines, la nature et l'organisation de ce grand établissement. Il trouve normal que la république démocratique ait privé San Giorgio de ses privilèges et lui ait repris tous les impôts. Le mal vient, selon lui, de ce que l'État a fait trop d'emprunts en tirant sur son compte courant et de ce qu'il n'a pas les moyens de rembourser comme il s'y est engagé. De là le discrédit qui touche ses billets, qui ne sont plus acceptés en paiement dans les transactions commerciales.

Mais il ne « peut concevoir l'idée que la Banque de Saint-Georges ait à périr après tant de siècles de splendeur et de gloire, sous un gouvernement républicain qui connaît les vrais intérêts du peuple ». Il ne veut donc pas tuer cette Banque, dont l'existence est nécessaire à Gênes, mais il souhaite la sauver et pour ce la « nationaliser ». Corvetto repousse les mauvaises solutions (l'institution du cours forcé de ses billets par une loi, ce qui accroît

---

<sup>16</sup> BARON DE NERVO, *Comte Corvetto. Sa vie, son temps, son ministère*, Paris 1869, p. 13.

<sup>17</sup> *Ibidem*, pp. 206-207.

<sup>18</sup> Selon le *Dictionnaire de Biographie française* de Roman d'Amat, c'est dès 1802 que Corvetto aurait été « choisi comme directeur de la Banque de Saint-Georges ».

<sup>19</sup> Nous connaissons l'existence et le contenu de cet ouvrage, le seul publié par Corvetto, par M. RUINI, *Profili di Storia. Luigi Corvetto* cit., p. 33. La date de sa publication n'est pas précisée par Ruini, mais elle doit se situer entre 1798 et 1804.

trait encore la défiance des citoyens, l'obligation de vendre ses magasins et tout son patrimoine pour rembourser ses anciens dépôts, ce qui n'attirerait pas de nouveaux dépôts). Le vrai et le seul remède pour « rétablir la confiance », c'est selon lui d'assigner au paiement des dettes de l'État vis-à-vis du Banco une partie des biens nationaux, qui avaient une valeur de 30 millions de lires, soit dix fois plus que le montant des billets du Banco en circulation. Ainsi la torche du Banco pourrait ne pas s'éteindre et être conservée pour éclairer l'avenir...

Quand Corvetto le 30 juin 1805 présente à Napoléon les vœux des Génois, il ne manque pas de mentionner la présence d'une banque, qui ne peut être dans son esprit que la résurrection d'un Banco rénové. Mais Napoléon reste sourd à cet appel, et un décret impérial du 4 juillet 1805 supprime officiellement cette banque vénérable à compter du 23 septembre suivant.

Plus tard sous l'Empire, un mercredi mais à une année indéterminée<sup>20</sup>, Corvetto, qui a été naturalisé français et est devenu membre du Conseil d'État, intervient une fois encore sur le Banco de San Gïogio devant ce Conseil, en présence de l'empereur qui était venu présider en personne la séance. Alors qu'on discutait de « l'idée d'une nouvelle organisation de la Banque de Saint-Georges »<sup>21</sup>, il demande qu'« on assurât à ses nombreux créanciers (et à ses actionnaires) les droits qui pouvaient légitimement leur appartenir », et une fois encore, semble-t-il, il prit la défense de cette institution.

« La discussion ouverte, l'empereur réfuta les observations présentées par M. Corvetto. M. Corvetto se défendit, répliqua, et la lutte s'échauffait, lorsque enfin peu habitué à une semblable résistance, et fatigué de la ténacité de la défense, l'empereur, en fixant M. Corvetto, lui dit: "Mais, monsieur, vous êtes donc en cette question l'avocat de tout le monde?" A ces mots, M. Corvetto, privé de parole, se tut et se rassit. La séance se termina ainsi ».

Contrairement aux craintes de Corvetto, l'empereur ne lui en voulut pas, puisque, le dimanche suivant, lors d'une réception à laquelle étaient conviés les conseillers d'État, il lui dit:

---

<sup>20</sup> Assurément postérieure à mars 1806, date de l'entrée de Corvetto au Conseil d'État, et vraisemblablement peu après la discussion du nouveau Code de Commerce en 1807.

<sup>21</sup> A. WISNIEWSKI, *Histoire de la banque Saint-Georges* cit., p. 208.

« Je suis bien aise de vous voir ici, M. Corvetto, pour vous dire que j'ai été très content de vous à la séance de mercredi; c'est comme cela que j'aime qu'on s'explique au conseil, quand je demande son avis »<sup>22</sup>.

Le Banco a donc été d'abord victime des circonstances, et en particulier des lourdes exigences financières imposées à Gênes par la France, mais à plusieurs reprises des voix se sont élevées pour souhaiter sa résurrection, sous une forme rénovée. La plus connue, la plus éloquente, a bien été celle de Corvetto, qui « ne pouvait se faire à l'idée de voir disparaître cette vieille maison d'où étaient venues, pendant de longs siècles, la puissance et la splendeur de Gênes »<sup>23</sup>. Pourquoi Napoléon, qui était le seul à pouvoir redonner vie à cette institution, est-il resté obstinément et catégoriquement sourd à ces appels ?

## II - Quelles sont les raisons de Napoléon ?

Il est difficile d'appréhender les raisons pour lesquelles Napoléon a refusé toute idée d'une restauration du Banco di San Giorgio: en effet, dans l'état actuel de notre connaissance des archives concernant cette période, il ne paraît pas s'être exprimé par à ce sujet explicitement<sup>24</sup>. Au moment du décret du 4 juillet 1805, le seul motif invoqué pour justifier la suppression du Banco est que « les avoirs des particuliers ne pouvaient en aucun cas se substituer au Trésor public »<sup>25</sup>. On en est donc réduit à chercher des hypothèses qui ont pour elles quelque vraisemblance.

1) Une première idée, qui a pu être avancée, expliquerait le refus de Napoléon par la volonté du Corse d'exercer sa vengeance contre une cité qui avait été l'ancienne maîtresse de son île natale. A vrai dire, ses ressentiments visaient essentiellement l'ancienne noblesse génoise, qui était à ses

---

<sup>22</sup> Cette séance au Conseil d'État est connue grâce à la relation qu'en donne le BARON DE NERVO, *Comte Corvetto* cit., pp. 21-22. Elle est évoquée aussi par M. RUINI, *Profili di Storia. Luigi Corvetto* cit., p. 36.

<sup>23</sup> A. LIESSE, *Portraits de financiers* cit., p. 221.

<sup>24</sup> On peut espérer en découvrir quelque mention soit dans la Correspondance ancienne du Ministère des Affaires étrangères concernant Gênes, dont nous avons sollicité la consultation, soit dans la *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte*, dont la Fondation Napoléon assure actuellement la publication. Le tome I, qui vient d'être publié, s'arrête malheureusement en 1797.

<sup>25</sup> D'après R. BOUDARD, article « Napoléon », du *Dictionnaire Napoléon* cit., p. 790.

yeux toute prête à s'allier aux ennemis de la France révolutionnaire. Il ne devait pas avoir d'antipathie pour les habitants d'une ville qui ont montré une sympathie particulière pour la France et qui ont demandé leur rattachement à l'Empire: son comportement a été autoritaire vis-à-vis des dirigeants de la République Ligurienne comme avec d'autres, sans qu'il éprouve pour eux une quelconque hostilité. S'il s'est montré « mal disposé contre les hommes éminents qui avaient dirigé la banque de Saint-Georges dans les derniers temps de la république »<sup>26</sup>, en réalité ce n'est sans doute pas à ces hommes qu'il en voulait (il paraît même avoir éprouvé une réelle sympathie pour l'un d'entre eux, Corvetto, qui a été un de ses hommes de confiance). Mais tout ce que représentait l'institution Banco di San Giorgio, ses traditions et sa nature, son organisation, son fonctionnement, étaient incompatibles avec ses propres idées sur le rôle et la place d'une grande banque dans son Empire.

2) Selon une thèse séduisante, due à Meuccio Ruini (1929), Napoléon ne voulait absolument pas faire renaître une institution qui aurait été susceptible de concurrencer « sa » Banque de France<sup>27</sup>.

Le Banco di San Giorgio est donc mort en raison de l'« egoismo di Napoleone per la sua cara banca di Francia ... ». Sous l'Empire, alors qu'il aurait été encore possible de greffer sur ce vieux cep un institut d'émission rénové,

« Napoleone volle uccidere il Banco di San Giorgio ... Napoleone non voleva neppur l'ombra di concorrenza alla *sua* banca, la francese, che era una gloria del suo regime ... L'ultimo e vero demolitore di San Giorgio è Napoleone » !

M. Ruini, à juste titre, n'invoque pas une intervention quelconque de la Banque de France qui aurait poussé l'empereur à condamner à mort le Banco di Dan Giorgio. En effet, on ne trouve dans les archives de la Banque de France, et en particulier dans les Procès verbaux de son Conseil de Régence, aucune mention du Banco de San Giorgio, aucune allusion à la concurrence que cette institution ancestrale pourrait faire au tout jeune institut d'émission français. Au surplus, les régents de la Banque n'entretiennent pas de relations particulières avec l'Italie, et en particulier avec Gênes, ils s'intéressent à l'Espagne, dont ils voudraient faire venir des piastres, bien plus qu'à l'Italie, et leurs regards se tournent vers la Banque d'Angleterre, qui est à la

---

<sup>26</sup> BARON DE NERVO, *Comte Corvetto* cit., p. 21.

<sup>27</sup> M. RUINI, *Profili di Storia. Luigi Corvetto* cit., pp. 33 et 36.

fois un modèle et une redoutable rivale, bien plus que vers les vénérables banques de dépôts et de virement de Gênes ou de Venise. A l'intérieur de l'Empire, les dirigeants de la Banque de France, fort satisfaits d'avoir obtenu en 1803 le monopole de l'émission à Paris, ne songent nullement à exercer ce privilège dans d'autres villes de l'Empire (ils ne prétendront exercer un tel monopole en province qu'à partir de 1836 et surtout après 1848 !).

Enfin, durant l'été 1805, au moment où est pris le décret supprimant le Banco, la Banque de France, qui est encore toute jeune et donc fragile, se trouve exposée à une terrible crise, appelée la crise des Négociants Réunis. La crise est due à la reprise de la guerre, qui suscite un besoin urgent de numéraire pour les approvisionnements militaires et pour venir en aide au trésor public. La Banque est forcée d'escompter massivement les traites d'une Compagnie des Négociants Réunis en rapport avec le gouvernement. Elle doit donc restreindre ses escomptes commerciaux aux autres entreprises, ce qui n'empêche pas son encaisse métallique de fondre et le montant de ses billets en circulation de doubler. D'où un début de panique parmi les détenteurs de ses billets, qui se précipitent aux guichets de la Banque pour en réclamer le remboursement en argent. La Banque est menacée de disparaître, emportée dans cette crise, et elle n'est sauvée que par la victoire d'Austerlitz. Napoléon est resté attentif à la conduite de la Banque pendant toute cette crise, et il a critiqué vivement ses dirigeants. La crise conjurée, il impose à la Banque une réforme mettant fin à son indépendance complète, puisque il place à sa tête un gouverneur doté de pouvoirs très étendus, qui est nommé par l'État et révocable par lui à tout moment. Ainsi se termine une crise qui avait failli entraîner la disparition de la Banque de France, durant laquelle elle a été bien incapable de prendre l'initiative de faire pression sur le souverain pour qu'il mette un terme à l'existence du Banco di San Giorgio.

C'est donc bien Napoléon qui spontanément, de sa propre initiative, a décidé de préserver la Banque de France de l'éventuelle concurrence d'un Banco di San Giorgio réformé et rajeuni. Cette interprétation paraît plausible, car elle repose sur des arguments solides. L'esprit centralisateur de l'empereur devait le pousser à confier l'émission de billets dans tout l'Empire à une seule institution, située dans sa capitale, et donc la survie du San Giorgio apparaissait inconciliable avec le centralisme autoritaire de l'empereur<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> G. FELLONI, *Inventario dell'Archivio del Banco di San Giorgio (1407-1805)*, Presentazione, Roma 1989, p. 21.

Toutefois cette explication séduisante se heurte aussi à quelques objections. Il a fallu attendre 1806-1807, semble-t-il, pour que Napoléon se pose la question de la création de succursales par sa Banque « dans toute l'étendue de mon empire », disait-il, et ce n'est qu'en 1808 qu'un décret accorde à la Banque la faculté de créer de telles succursales (appelées alors comptoirs d'escompte) en province. Elle en a créé trois, à Lyon, Rouen, et Lille, et, si on a songé un instant à en établir d'autres, Gênes ne figure pas apparemment dans la liste des villes qui auraient pu en être dotées<sup>29</sup>.

En 1805, au moment du décret supprimant le Banco di San Giorgio, l'extension des activités de la Banque de France hors de Paris n'était encore au mieux, même dans l'esprit de Napoléon, qu'une éventualité, et la concurrence du Banco di San Giorgio ne pouvait donc être pour elle que virtuelle. C'est par la suite (lors de la discussion au Conseil d'État citée supra, vers 1807-1808) qu'une telle préoccupation a pu renforcer chez Napoléon son refus de favoriser une renaissance de la banque génoise ... D'autres raisons ont donc dû jouer auparavant.

3) Les traditions du Banco di San Giorgio n'étaient pas compatibles avec la conception que se faisait Napoléon des rapports que devait entretenir une banque d'émission avec l'État. Le Banco avait bien été une banque publique, dont une grosse part du capital était détenue par des institutions philanthropiques, hospitalières et religieuses<sup>30</sup>, mais il restait indépendant de l'État. Or, Napoléon avait une tout autre conception des rapports entre une telle institution et l'État. Comme il l'a dit au Conseil d'État lors de la discussion du décret de 1808 concernant la Banque de France précité, en invoquant le droit régalien de battre monnaie:

« La Banque n'appartient pas seulement aux actionnaires, elle appartient aussi à l'État puisque il lui donne le privilège de battre monnaie ... Je dois être le maître de tout ce dont je me mêle, et surtout dans ce qui regarde la Banque, qui est bien plus à l'empereur qu'aux actionnaires, puisque elle bat monnaie ».

Mais défendre les prérogatives de l'État, la souveraineté et l'unité de l'État, c'est aussi pour Napoléon préserver jalousement le domaine de

---

<sup>29</sup> On trouve parmi les villes citées Orléans, Toulouse, Bruxelles, Anvers, Nantes, Bordeaux et Marseille, d'après M. MARION, *La fondation de la Banque de France et ses premières années (1800-1814)*, in J. G. VAN DILLEN, *History of the Principal Public Banks* cit., p. 317.

<sup>30</sup> G. FELLONI, *Gli investimenti finanziari* cit., p. 114.

l'administration publique de toute intrusion des banquiers privés, donc séparer nettement l'appareil de l'État des négociants banquiers. Or, au fil du temps, le Banco di San Giorgio s'était fait attribuer en échange de ses prêts et comme gage de leur remboursement et de leur amortissement, la perception de certains impôts et la recette des douanes, une participation essentielle dans la gestion de la dette publique. On sait

« quels liens étroits avaient toujours attaché cette institution au Gouvernement, dont les finances étaient pour ainsi dire entre ses mains et dont le crédit n'avait cessé de s'appuyer sur le sien »<sup>31</sup>.

Le Banco était devenu une puissance politique, et même selon certains « l'exemple curieux d'un État dans l'État »<sup>32</sup>.

A l'opposé, toute l'action de Bonaparte en France en ce domaine visait à constituer un ensemble complexe d'administrations, ayant la charge exclusive des finances publiques: sous l'autorité de deux ministres, le ministre des Finances et le ministre du Trésor, il a mis en place des corps de fonctionnaires assurant la perception des recettes fiscales et le paiement des dépenses de l'État, et pour assurer la gestion de la dette publique plusieurs caisses spécialisées, dont une Caisse d'amortissement placée sous la direction de Mollien. Il a ainsi réalisé une modernisation technocratique de l'appareil d'État visant à le renforcer et fait fonctionner l'État financier moderne. Il se méfiait des banquiers privés, et il voulait avant tout que le Trésor public soit régulièrement alimenté sans dépendre de leurs services. Tel est peut-être le sens qu'il faut donner à la phrase justifiant le décret du 4 juillet 1805 en proclamant que « les avoirs des particuliers ne pouvaient en aucun cas se substituer au Trésor public ».

4) Enfin, et peut-être surtout, Napoléon, comme un certain nombre d'économistes et de financiers de son temps, distingue deux types de grandes banques. Il adopte à cet égard les idées de Mollien, qui avait commencé sa carrière de financier à la fin de l'Ancien Régime, dans les bureaux de la Ferme générale. Mollien, qui avait fait un voyage en Angleterre en 1799 pour étudier sur place le fonctionnement de la Banque d'Angleterre, est nommé l'année suivante directeur de la Caisse d'Amortissement, avant de devenir en 1806 ministre du Trésor. Depuis 1800, il est régulièrement consulté

---

<sup>31</sup> R.-G. LÉVY, *Banques d'émission* cit., p. 374.

<sup>32</sup> A. WISNIEWSKI, *Histoire de la banque Saint-Georges* cit., pp. XVII-XVIII.

par Bonaparte sur la question des banques, et, à sa demande, il a écrit une « Première Note sur les banques remise au Premier consul sur sa demande en 1802 »<sup>33</sup>. Si toutes les grandes banques ayant bénéficié de privilèges publics sont nées des besoins financiers de l'État, le Banco di San Giorgio comme la Banque d'Angleterre et, dans une certaine mesure, la Banque de France, Mollien estime au début de cette Note qu'il faut distinguer parmi elles deux catégories :

« On peut réduire toutes les banques, malgré la variété de leurs combinaisons, à deux espèces : les banques de dépôt et les banques de circulation.

Il ne peut être question d'établir en France des banques de dépôt ; c'est particulièrement parce qu'un pareil système de banque convient au commerce spécial, aux rapports, aux moyens acquis, peut-être même à la situation topographique de la Hollande, qu'il est entièrement inconcevable pour la France.

Les seules banques qui peuvent convenir à la France sont les banques de circulation. Smith les compare à un chemin aérien qui épargne des chemins ordinaires ».

Ces banques d'émission conviennent donc bien à un grand pays comme la France, alors que les banques de dépôt étaient adaptées à de petites nations commerçantes comme la Hollande ou Gênes. Mollien poursuit en soulignant les bienfaits particuliers de ces banques de circulation. En émettant des billets de banque dont elles se servent pour faire de larges crédits sous la forme d'escomptes, ces banques « ont peut-être fait faire plus de progrès à l'industrie et à la civilisation que l'invention des monnaies réelles ».

La Banque de France est une de ces banques nationales d'émission et d'escompte bienfaisantes. Bonaparte lui-même considérait au moment de la fondation de la Banque de France, que sa mission prioritaire, correspondant à ce qu'il appelle son « utilité générale », devait être tout à la fois d'augmenter la monnaie en circulation et d'offrir largement des crédits d'escompte à un taux relativement modéré de 6% l'an. Il promet à ses dirigeants le 25 février 1800 que

« Le Gouvernement favorisera de son pouvoir la Banque de France, non pour faire un usage particulier du crédit qu'il pouvait en obtenir, mais pour atteindre de grands résultats d'utilité générale dans la circulation et l'intérêt de l'argent ».

---

<sup>33</sup> F.N. MOLLIEN, *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, Paris 1845, rééd. 1898, I, p. 448 et sq.

L'aide que la Banque peut apporter à l'État n'est donc pas sa mission essentielle. En 1803, il retdit dans une lettre adressée à Perregaux, qu'il fonde de grands espoirs sur la Banque et qu'il veut « qu'elle se pénètre de sa puissance et de son utilité »<sup>34</sup>. Ainsi les banques d'escompte et d'émission seules concourent à « l'utilité générale », autrement dit elles répondent aux besoins de l'économie d'un grand État.

A contrario, Bonaparte et ses conseillers doivent considérer que les banques de dépôts et de virement, plus anciennes, servent avant tout des intérêts privés; elles pouvaient convenir aux besoins du négoce à l'époque médiévale et pendant tout l'ancien Régime, mais elles ne répondent pas aux besoins nouveaux.

Or le Banco di San Giorgio n'est pas une banque d'émission moderne, car il ne met pas en circulation des billets de banque moderne et il ne consacre pas l'essentiel de son activité de crédit à l'escompte des effets de commerce. Sans doute, il a joué un rôle innovateur majeur dans l'histoire monétaire: il a créé une forme de monnaie scripturale, en permettant à ses déposants de mobiliser leurs dépôts à l'aide de mandats et d'effectuer des virements entre eux sur les registres de la banque. Il a aussi mis en circulation depuis très longtemps une monnaie de papier: M. Ruini relève que dès 1531 il a ouvert des « cartulari e segni che furono il modello dei biglietti di banca ad Amburgo, Amsterdam, Londra »<sup>35</sup>. A vrai dire, ses billets, les *biglietti di cartulario di San Giorgio*, se rapprochent bien dans une certaine mesure des billets de banque modernes, mais ils en diffèrent nettement et ils ne constituent donc pas tout à fait de la monnaie fiduciaire: tout d'abord, ils ont apparemment des montants variables, au lieu d'être formés de coupures d'un montant bien fixé; c'étaient en effet des certificats ou des récépissés de dépôts, et quand les déposants voulaient « faire usage » des fonds qu'ils avaient confiés au Banco, « on leur délivrait des billets ou plutôt des récépissés pour le tout ou pour telle fraction de leur créance qu'ils désiraient »<sup>36</sup> et ils n'étaient pas en général émis lors d'opérations d'escompte, ou donnés en échange d'effets escomptés. Le Banco di San Giorgio, qui se livrait à des opérations de nature très variées, dans lesquelles il s'était lancé

---

<sup>34</sup> Cf. G. RAMON, *Histoire de la Banque de France ...*, Paris 1929, p. 27; et cf. *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>*, Paris 1858, IX, p. 134.

<sup>35</sup> M. RUINI, *Profili di Storia. Luigi Corvetto* cit., p. 34.

<sup>36</sup> A. WISNIEWSKI, *Histoire de la banque Saint-Georges* cit., p. 18.

au fil du temps, ne pratiquait pas (ou ne pratiquait guère?) l'escompte des effets de commerce, qui est au contraire la forme de crédit la plus utilisée par les banques d'émission nationales. Aussi le Banco ne répond-il pas aux besoins de crédit d'escompte qui se sont manifestés à Gênes même au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, si bien que des capitalistes de cette ville avaient tenté d'y fonder en 1785-1786 une *Banca di Sconto*, sur le modèle de la Caisse d'Escompte française (l'ancêtre de la Banque de France). Mais ce projet avait échoué<sup>37</sup>.

Le plan de réforme du Banco de San Giorgio proposé par Luigi Corvetto vers 1798 ne paraît pas prévoir explicitement la transformation de cette institution en une moderne banque d'émission et d'escompte. C'eût été une véritable mutation, difficile à envisager. Le Banco demeurerait donc avant tout une banque de dépôt et de virement (Giro) traditionnelle, à l'image du Banco del Giro de Venise, qui disparut un an après lui seulement, en 1806. Il ne répondait donc pas aux besoins de crédit de l'époque, tels que pouvaient les percevoir Napoléon et ses conseillers.

\* \* \*

Espérons que l'on trouvera dans des archives (dans celles du Banco de San Giorgio ou du ministère des Affaires étrangères français, dans la *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte* en cours de publication ...) des témoignages susceptibles de nuancer ou de conforter nos conclusions.

Mais dans l'état de nos connaissances, il apparaît que Napoléon avait bien des motifs qui le poussaient à ne pas répondre aux souhaits de ceux qui, comme Luigi Corvetto, lui demandaient de redonner vie au Banco di San Giorgio. Il est donc resté obstinément et catégoriquement sourd à leurs appels.

Peut-on dire pour autant que c'est lui qui a condamné à mort le Banco dei San Giorgio ? C'est loin d'être évident. D'abord le Banco avait été quasiment anéanti par le choc des épreuves qui avaient frappé Gênes et ses habitants depuis 1797 au moins. La guerre, le siège de 1800, l'arrêt du trafic maritime et le blocus des Anglais, les lourdes exigences financières du protecteur français, tout cela avait fait disparaître les bases de la richesse de la cité et sapé les fondements sur lesquels reposait cette vénérable institution. Quelle qu'ait été alors la puissance de Bonaparte, qui apparaissait alors

---

<sup>37</sup> H. SIEVEKING, *Das Bankwesen in Genua und die Bank von S. Giorgio* cit., p. 33.

comme l'homme providentiel, il a tout au plus donné le coup de grâce à une institution moribonde, déjà dans le coma et il n'est pas sûr qu'il ait eu les moyens de lui redonner le lustre d'antan.

Enfin, pour avoir des chances de se relancer, pour prendre un nouveau départ, il aurait fallu que le Banco di San Giorgio s'adapte aux besoins nouveaux et qu'il suive le modèle des modernes banques d'escompte et d'émission. Il s'est refusé à une telle mutation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et ses dirigeants, même Luigi Corvetto, ne paraissent pas prêts à s'engager dans cette voie au début du siècle suivant.

Napoléon n'est donc pas le seul coupable, ni sans doute le principal responsable de la mort du Banco di San Giorgio. Du reste, quand il disparaît de la scène politique, en 1814, le souvenir laissé par cette vénérable institution était tel que le nouveau gouvernement de Gênes décréta la reconstitution de cette banque, en y réunissant la dette publique ... Son gouvernement fut confié à huit protecteurs qui devaient être en fonctions pendant deux ans et qui furent élus, comme anciennement, par trente électeurs. Ils furent installés le 2 décembre, et le lendemain commencèrent leurs opérations »<sup>38</sup>. Mais le Congrès de Vienne ayant incorporé la Ligurie au Piémont, dès 1815 « le gouvernement du roi de Sardaigne décréta la réunion de la Banque de Saint-Georges et de toutes ses attributions au trésor public ... Ainsi s'éteignit cette célèbre institution »<sup>39</sup>. Sa disparition est une conséquence de l'annexion de Gênes au Piémont. Peut-être est-elle due à des « forces profondes », pour reprendre une expression de F. Braudel: le type d'institution dont le Banco di San Giorgio avait été le plus illustre modèle, ne paraissait plus adapté aux besoins du XIX<sup>e</sup> siècle, il était donc à terme condamné.

C'est seulement en 1844 que Gênes a fait sa mutation bancaire, qui n'avait pu être réalisée ni en 1785, ni en 1805, ni en 1814: la *Banca di Genova*, qui est le plus ancien ancêtre de la Banque d'Italie, est fondée par une lettre patente de Charles-Albert en date du 16 mars 1844. La Banque de France se procure immédiatement ses statuts, et ses dirigeants les lisent avec soin et les annotent. Ils reconnaissent qu'elle est bien une banque d'escompte et d'émission et qu'elle est constituée sur le même modèle qu'elle; en effet elle émet des billets de banque de 1000 et de 500 liras – ceux de la

---

<sup>38</sup> A. WISNIEWSKI, *Histoire de la banque Saint-Georges* cit., 208.

<sup>39</sup> *Ibidem*.

banque de France sont alors de 1000 et de 500 francs —, et elle exige les mêmes conditions que la Banque de France pour l'accès à ses escomptes (des effets de commerce revêtus de 3 signatures, n'ayant au plus que 90 jours à courir, etc.). Ainsi se réalise la longue transition qui a fait passer l'Italie de l'ère des banques publiques de dépôt à celle des banques nationales d'émission.

Presentazione	pag.	5
Programma	»	7
Saluti delle autorità e di Riccardo Garrone	»	9

### *Relazioni*

<i>Dino Puncub</i> , La volontà politica: Boucicaut e il suo tempo	»	15
<i>Erik Aerts</i> , The European monetary famine of the late Middle Ages and the Bank of San Giorgio in Genoa	»	27
<i>Michel Balard</i> , Il Banco di San Giorgio e le colonie d'Oltremare	»	63
<i>Antoine-Marie Graziani</i> , Ruptures et continuités dans la politique de Saint-Georges en Corse (1453-1562)	»	75
<i>Carlo Bitossi</i> , Il governo della Repubblica e della Casa di San Giorgio: i ceti dirigenti dopo la riforma costituzionale del 1576	»	91
<i>Giampiero Cama</i> , Banco di San Giorgio e sistema politico genovese: un'analisi teorica	»	109
<i>Giulio Gianelli</i> , La riforma monetaria genovese del 1671-75 e l'apertura del banco di moneta corrente	»	121
<i>Alfonso Assini</i> , Il patrimonio artistico tra committenza e confische	»	143
<i>Giuseppe Felloni</i> , Il credito all'erario e ai privati: forme ed evoluzione	»	155
<i>Giovanni Assereto</i> , Le vicende del Banco tra la fine del regime aristocratico e l'annessione al Regno di Sardegna	»	165

<i>Alain Plessis</i> , Le Banco de San Giorgio: une présence gênante dans l'Empire de Napoléon?	pag. 179
<i>Michele Fratianni</i> , Debito pubblico, reputazione e tutele dei creditori: la storia della Casa di San Giorgio	» 199
<i>Giovanni B. Pittaluga</i> , Gestione del debito pubblico e costituzione delle banche centrali	» 221
<i>Marc Flandreau</i> , Le Système Monétaire International: 1400-2000: Court CV	» 235
<i>Benjamin J. Cohen</i> , Are national currencies becoming obsolete?	» 257
<i>Paul De Grauwe</i> , Is inflation always and everywhere a monetary phenomenon?	» 267



**Associazione all'USPI**  
**Unione Stampa Periodica Italiana**

Direttore responsabile: *Dino Puncub*, Presidente della Società  
Editing: *Fausto Amalberti*

---

Autorizzazione del Tribunale di Genova N. 610 in data 19 Luglio 1963  
Stamperia Editoria Brigati Glauco - via Isocorte, 15 - 16164 Genova-Pontedecimo